



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 28 février 2024

PERMANENCES MULTI-ADMINISTRATIONS AUX FINS D'APPORTER UN TRAITEMENT INDIVIDUALISÉ AUX AGRICULTEURS

Conformément à la volonté du président de la République d'apporter un traitement individualisé à chaque agriculteur, Laurent Buchaillat, préfet du Cantal, met en place des permanences multi-administrations afin de proposer une prise en charge personnalisée et un échange sur toutes les difficultés éventuelles que peuvent rencontrer les agriculteurs au sein de leur exploitation.

Ces permanences permettront d'accueillir les agriculteurs physiquement de manière confidentielle, et d'apporter des réponses concrètes à leurs difficultés.

Cet accueil multi-administrations se tiendra à la préfecture et dans les sous-préfectures dès le vendredi 1er mars, sur rendez-vous, dans les conditions suivantes :

- Sous-préfecture de Mauriac : les lundis de 14 h à 16h30 et les vendredis de 9h30 à 12 h, prise de rendez-vous en appelant au 04 71 68 06 06
- Sous-préfecture de Saint-Flour : les lundis de 14 h à 16h30 et les vendredis de 9h30 à 12 h, prise de rendez-vous en appelant au 04 71 60 02 03
- Préfecture du Cantal à Aurillac : les mardis de 9h30 à 12 h et les jeudis de 14 h à 16h30, prise de rendez-vous en appelant au 04 71 46 23 00

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 72 / 04 71 46 23 03

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC